



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2023-155

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

DDT 79 /

79-2023-09-12-00008 - Arrêté préfectoral approuvant l'augmentation de capital de la société anonyme d'habitations à loyer modéré "Immobilière Atlantic Aménagement" (2 pages)

Page 3

DDT 79

79-2023-09-12-00008

Arrêté préfectoral approuvant l'augmentation
de capital de la société anonyme d'habitations à
loyer modéré "Immobilière Atlantic
Aménagement"



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service prospective planification habitat
Unité habitat parc public

**Arrêté préfectoral
approuvant l'augmentation de capital de la société anonyme d'habitations à loyer
modéré « Immobilière Atlantic Aménagement »**

**La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code de commerce, notamment son article L. 225-127 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 422-1, et son annexe 18 (composition et modification du capital social) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBEE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant renouvellement de l'agrément de la société anonyme d'habitations à loyer modéré « Immobilière Atlantic Aménagement » pour l'exercice de son activité sur le territoire de la région Poitou-Charentes et sur la Vendée et, après accord de la commune d'implantation de l'opération, sur le territoire des départements limitrophes à cette région ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu la copie du procès-verbal de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 20 juin 2023 de la société anonyme d'HLM « Immobilière Atlantic Aménagement » statuant sur la délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire ;

Vu la copie du procès-verbal de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 20 juin 2023 de la société anonyme d'HLM « Immobilière Atlantic Aménagement » statuant sur l'augmentation de capital d'un montant maximal de 22 574 510 euros par voie d'émission de 223 510 actions nouvelles d'une valeur nominale de 101 euros chacune ;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

1/2

Vu les statuts modifiés à l'article 6 « composition et modification du capital social », et à l'article 19 « Admission aux assemblées – voix / participation aux assemblées et répartition des voix » de la société anonyme d'HLM « Immobilière Atlantic Aménagement » à l'issue de l'augmentation de capital ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE

Article 1er : Est approuvée, au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, l'augmentation de capital de la société anonyme d'HLM « Immobilière Atlantic Aménagement » par un apport en numéraire de 22 574 510 euros. Le capital social de la société anonyme d'HLM « Immobilière Atlantic Aménagement » est, en conséquence, porté de 20 789 436 euros à 43 363 946 euros, par l'émission sans prime de 223 510 actions nouvelles de 101 euros chacune, entièrement libérées.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres et le directeur départemental des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le **12 SEP. 2023**

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

A blue ink signature, appearing to be 'X. Marotel', written in a cursive style.

Xavier MAROTEL